

Etaients présents :

Isabelle Madsen Chaffanjon, Camille Bouvier, Laure Eloy, Christine Madsen Myard, Camille Chaffanjon, Antoine Ricard, Matthieu Chaffanjon, Charlotte Chaffanjon Jezequel – Cécile Madsen, Astrid Madsen, Matthieu Aron, Hélène Ricard.

Etait absent :

- Pierre Chaffanjon

Camille CHAFFANJON préside la séance en tant que présidente.

Le Commissaire aux Comptes de la Société, Mr Guy COURTADE, n'assiste pas à la réunion.

Ordre du jour :

- **compte-rendu annuel de l'activité et perspectives**
- **approbation des comptes annuels de l'exercice 2022**

1) Rapport d'activité 2022

La Présidente donne lecture au Conseil d'administration du rapport d'activité courant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et annexé au présent procès-verbal.

Le Conseil approuve le rapport d'activité du Fonds de dotation tel que présenté.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres.

2) Présentation des comptes arrêtés au 31/12/2022

Il est fait commentaire par la Présidente des comptes de l'exercice 2022 :

Les comptes du fonds de dotation présentent un actif de 37 547 € ;

Les dépenses engagées ont été de 12 253,69 € ;

Les recettes ont été :

-Des intérêts du Livret A : 558,16 € ;

-Des dons : 480 € ;

Le résultat de l'exercice présente donc une perte de 11 266,65 €.

La Présidente donne également lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2022 : les comptes sont certifiés réels et sincères, donnant une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé.

Après avoir entendu lecture des rapports, les membres du Conseil d'Administration approuvent les comptes annuels du Fonds de dotation, tels qu'arrêtés au 31 décembre 2022.

Quitus plein et entier est donné au Bureau pour sa gestion pendant l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres.

3) Approbation de l'affectation du résultat

Les comptes 2022 présentent une perte de 11 267 €.

Les membres du Conseil d'Administration décident d'affecter cette perte dans le compte « Report à nouveau », ce qui le porte à 37 547 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres.

4) Perspectives d'avenir

4-1 Le Prix Philippe CHAFFANJON

Début juin, nous avons commémoré la dernière remise du Prix.

4-2 Réflexion sur l'avenir

La dissolution du fonds de dotation est envisagée : le Bureau recherche le fonds de dotation ou la fondation d'utilité publique à qui dévoluer nos actifs restants disponibles, dans le prolongement de notre souhait d'aider les journalistes haïtiens et plus globalement Haïti.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la Présidente clôt la réunion et signe le présent procès-verbal.

la Présidente, Camille CHAFFANJON



COMPTES ANNUELS

en euros

FDD CHAFFANJON

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

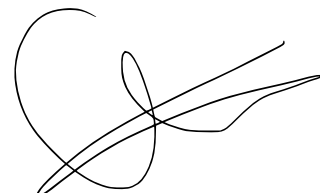
Bilan au 31/12/2022

4 RUE ROCHEBRUNE
75011 PARIS

SIRET : 81160897500017

NAF : 9499Z

Certifiés conformes à l'original par la Présidente



Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2022 au 31/12/2022			Au 31/12/2021
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL I				
Comptes de liaison II				
Actif circulant				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	37 547		37 547	48 814
Charges constatées d'avance				
TOTAL III	37 547		37 547	48 814
Frais d'émission des emprunts IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Écarts de conversion actif VI				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	37 547		37 547	48 814

Bilan Passif

Bilan Passif	31/12/2022	31/12/2021
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
- dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	48 814	57 053
- dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		
Excédent ou déficit de l'exercice	-11 267	-8 239
- dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		
Situation nette	37 547	48 814
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	37 547	48 814
Comptes de liaison	II	
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL III		
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL IV		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL V		
Écarts de conversion passif	VI	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	37 547	48 814

Compte de résultat

Compte de résultat	31/12/2022	31/12/2021
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature		
- dont ventes relatives aux activités sociales et médico-sociales		
Ventes de prestations de services		
- dont parrainages		
- dont ventes relatives aux activités sociales et médico-sociales		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics		
- dont concours publics aux activités sociales et médico-sociales		
Subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	480	480
TOTAL I	480	480
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	12 254	8 933
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	51	49
TOTAL II	12 305	8 982
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-11 825	-8 502

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	31/12/2022	31/12/2021
Produits financiers		
Produits financiers de participation	558	262
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	558	262
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	558	262
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-11 267	-8 239
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VI		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 038	742
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	12 305	8 982
EXCÉDENT OU DÉFICIT (Total des produits - Total des charges)	-11 267	-8 239
- dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociale sous gestion contrôlée		

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Fonds de dotation Philippe CHAFFANJON

Siège social : 4 rue Rochebrune 75011 PARIS

Déclaré à la Préfecture de Paris et publié au Journal Officiel le 15 juin 2013 sous le numéro 2013004

Exercice 2022 ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2022, dont le total est de 37547 euros et au compte de résultat de l'exercice, dont le total des produits est de 1038 euros et dégageant une perte de 11267 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. Le fonds de dotation

Présentation

Le Fonds de dotation Philippe Chaffanjon dont le siège social est sis au 4 rue Rochebrune 75011 PARIS est déclaré à la Préfecture de Paris et publié au Journal Officiel le 15 juin 2013 sous le numéro 2013004.

Le Fonds de dotation Philippe Chaffanjon a pour objet de réaliser la mission d'intérêt général qui suit ou bien d'assister une personne morale à but non lucratif dans l'accomplissement de ladite mission d'intérêt général :

- Favoriser à travers le reportage journalistique la diffusion de la langue et de la culture française,
- Favoriser, en France et en Haïti, le reportage comme discipline journalistique garantissant un journalisme de qualité,
- Soutenir l'insertion professionnelle des jeunes journalistes, en France et en Haïti, notamment en favorisant la diffusion de leurs reportages.

Activité principale

Afin de réaliser sa mission d'intérêt général, le Prix Philippe Chaffanjon a été créé. Tous les ans le jury du Prix <http://www.prixphilippechaffanjon.org/le-jury/> délibère afin de primer un des reportages publiés sur un site de presse français reçus ainsi que de primer un des reportages publiés sur un site de presse haïtien reçus. Une remise du Prix a lieu au siège d'un organe de presse. Deux lauréats, un journaliste français et un journaliste haïtien reçoivent alors chacun une somme de 2500 euros. Les journalistes haïtien et français sont invités à Paris par le fonds de dotation Philippe Chaffanjon afin de venir recevoir son prix.

2. Faits caractéristiques de l'exercice et perspectives

- Le fonds de dotation Philippe Chaffanjon a perçu 480 euros de dons de particuliers et 0 euros de dons d'entreprises.

L'intégralité des ressources du fonds de dotation est affectée au Prix Philippe Chaffanjon.

- La neuvième remise du Prix Philippe Chaffanjon a eu lieu au siège de Radio France, 116 avenue du Président Kennedy à Paris le jeudi 2 juin à 19h en présence de l'académicien Dany Laferrière. Les restrictions sanitaires étant levées, il a été possible d'inviter le lauréat haïtien 2022 ainsi que la lauréate 2021 et le lauréat 2020 qui n'avaient pas pu précédemment venir récupérer leur trophée.
- L'exercice comptable 2022 s'est caractérisé par une perte de 11267 euros
- Le partenariat avec le Festival International de Journalisme a permis au Prix Philippe Chaffanjon d'organiser des tables rondes lors des trois jours du festival en juillet 2022 à Couthures-sur-Garonne attirant un notable intérêt.
- Le Conseil d'administration se réjouit de sa bonne tenue de comptes des années précédentes qui permet un l'appel à candidatures 2023 pour la 10^{ème} édition du Prix (entre le 15 octobre et le 15 décembre 2022).
- Philippe Antoine, directeur des rédactions de BFM Régions, intègre le jury du Prix, Guillemette Faure en a donné sa démission.

3. Règles et méthodes comptables

3.1. Cadre légal et réglementation de référence

Les comptes annuels sont établis conformément à la réglementation française en vigueur, aux dispositions du Code de commerce, du plan comptable général et du règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

3.2. Cadre réglementaire applicable au secteur

Il n'existe pas de spécificité relative au secteur d'activité du fonds de dotation.

3.3. Durée et période de l'exercice comptable

L'exercice comptable a une durée de douze mois courant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

3.4. Modes et méthodes d'évaluations appliquées aux divers postes du bilan et du compte de résultat

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices.

Et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

3.5. Informations complémentaires lorsqu'une prescription comptable ne suffit pas à donner une image fidèle.

Aucune information complémentaire n'est à donner. Les comptes annuels tels qu'ils sont présentés suffisent à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du fonds de dotation.

3.6. Mention de la dérogation à l'application d'une prescription comptable (si celle-ci s'avère impropre à donner une image fidèle).

Il n'y a pas eu de dérogation.

3.7. Description et justification des modifications intervenues d'un exercice à l'autre (présentation ou évaluation)

Aucune modification particulière.

3.8. Circonstances qui empêchent de comparer d'un exercice à l'autre, certains postes du bilan et du compte de résultat et, le cas échéant, moyen d'en assurer la comparaison.

Sans objet.

3.9. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Actif

3.9.1. Actif immobilisé

Sans objet.

3.9.1.1.1. Créances

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale, une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsqu'un risque de non-recouvrement existe à la clôture de l'exercice.

3.9.1.1.2. Charges constatées d'avance

Néant.

3.9.1.1.3. Produits à recevoir

Néant.

3.10. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Passif

3.10.1. Fonds associatifs

Les fonds associatifs se composent :

- Des excédents ou des déficits réalisés les années précédents cumulés et affectés au poste « Report à nouveau »
- Des autres ressources constitutives de la dotation en capital diminuées des quotes-parts virées en résultat
- Du résultat de l'exercice.

3.10.1.1. Dettes

Les dettes sont évaluées pour leur valeur nominale.

3.10.1.2. Charges à payer

Néant.

3.11. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du Compte de résultat

3.11.1.1. Dons des particuliers et des entreprises

Fonds de dotation Philippe CHAFFANJON

Le fonds a perçu 480 euros de dons venant de particuliers et 0 euros de dons d'entreprises.

3.11.1.1.1. Produits et charges exceptionnels

Néant.

3.11.1.1.2. Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires

Néant.

4. Informations complémentaires à certains postes du bilan

4.1. Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé

Néant.

4.2. Echéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice.

Les créances et les dettes sont toutes à moins d'un an à la clôture de l'exercice.

4.3. Comptes de régularisation actif

Néant.

4.4. Fonds associatifs

Les fonds propres à la clôture du 31 décembre 2022 s'élèvent à 37547 euros.

4.5. Provisions et fonds dédiés

Néant.

4.6. Comptes de régularisation passif

Néant.

5. Informations complémentaires relatives au compte de résultat

5.1. Détail et variation des produits (hors produits financiers)

Au cours de l'exercice, le fonds a perçu 480 euros de dons de particuliers et 0 euros de dons d'entreprises.

5.2. Détail du résultat financier

Le placement de la trésorerie du fonds a rapporté 558 euros.

6. Autres renseignements

6.1. Ventilation de l'effectif salarié du fonds de dotation par catégorie à la clôture

Néant.

6.2. Situation fiscale

Le fonds de dotation n'a pas de but lucratif, il n'est pas assujéti aux impôts commerciaux (Impôt sur les bénéfices, taxe sur la valeur ajoutée et contribution économique territoriale) pour ses activités, non commerciales.

6.3. Opérations entre affiliés

6.3.1 Redevances

Néant.

6.3.2 Convention de mise à disposition de moyen à titre gratuit

Néant

6.3.3 Créances et dettes

Néant.

7. Engagements financiers hors bilan

7.1. Engagement donné

Aucun

7.2. Engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite

Néant

FONDS DE DOTATION PHILIPPE CHAFFANJON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos au 31 décembre 2022

Aux membres du Conseil d'Administration,

1 OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui m'a été confiée par le conseil d'administration, j'ai effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de Dotation Philippe Chaffanjon relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de dotation à la fin de cet exercice.

2 FONDEMENT DE L'OPINION

2.1 REFERENTIEL D'AUDIT

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 INDEPENDANCE

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 VERIFICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADMINISTRATEURS

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

5 RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fonds de Dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6 RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou

en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fonds de Dotation.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Paris, le 5 avril 2023



Guy Courtade
Le Commissaire aux Comptes

ANNEXE

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

COMPTES ANNUELS

en euros

FDD CHAFFANJON

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Bilan au 31/12/2022

4 RUE ROCHEBRUNE
75011 PARIS

SIRET : 81160897500017

NAF : 9499Z

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2022 au 31/12/2022			Au 31/12/2021
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL I				
Comptes de liaison II				
Actif circulant				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	37 547		37 547	48 814
Charges constatées d'avance				
TOTAL III	37 547		37 547	48 814
Frais d'émission des emprunts IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Écarts de conversion actif VI				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	37 547		37 547	48 814

Bilan Passif

Bilan Passif	31/12/2022	31/12/2021
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
- dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	48 814	57 053
- dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		
Excédent ou déficit de l'exercice	-11 267	-8 239
- dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		
Situation nette	37 547	48 814
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	37 547	48 814
Comptes de liaison	II	
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL III		
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL IV		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL V		
Écarts de conversion passif	VI	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	37 547	48 814

Compte de résultat

Compte de résultat	31/12/2022	31/12/2021
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature		
- dont ventes relatives aux activités sociales et médico-sociales		
Ventes de prestations de services		
- dont parrainages		
- dont ventes relatives aux activités sociales et médico-sociales		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics		
- dont concours publics aux activités sociales et médico-sociales		
Subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	480	480
TOTAL I	480	480
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	12 254	8 933
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	51	49
TOTAL II	12 305	8 982
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-11 825	-8 502

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	31/12/2022	31/12/2021
Produits financiers		
Produits financiers de participation	558	262
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	558	262
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	558	262
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-11 267	-8 239
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VI		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 038	742
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	12 305	8 982
EXCÉDENT OU DÉFICIT (Total des produits - Total des charges)	-11 267	-8 239
- dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociale sous gestion contrôlée		

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Fonds de dotation Philippe CHAFFANJON

Siège social : 4 rue Rochebrune 75011 PARIS

Déclaré à la Préfecture de Paris et publié au Journal Officiel le 15 juin 2013 sous le numéro 2013004

Exercice 2022 ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2022, dont le total est de 37547 euros et au compte de résultat de l'exercice, dont le total des produits est de 1038 euros et dégageant une perte de 11267 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. Le fonds de dotation

Présentation

Le Fonds de dotation Philippe Chaffanjon dont le siège social est sis au 4 rue Rochebrune 75011 PARIS est déclaré à la Préfecture de Paris et publié au Journal Officiel le 15 juin 2013 sous le numéro 2013004.

Le Fonds de dotation Philippe Chaffanjon a pour objet de réaliser la mission d'intérêt général qui suit ou bien d'assister une personne morale à but non lucratif dans l'accomplissement de ladite mission d'intérêt général :

- Favoriser à travers le reportage journalistique la diffusion de la langue et de la culture française,
- Favoriser, en France et en Haïti, le reportage comme discipline journalistique garantissant un journalisme de qualité,
- Soutenir l'insertion professionnelle des jeunes journalistes, en France et en Haïti, notamment en favorisant la diffusion de leurs reportages.

Activité principale

Afin de réaliser sa mission d'intérêt général, le Prix Philippe Chaffanjon a été créé. Tous les ans le jury du Prix <http://www.prixphilippechaffanjon.org/le-jury/> délibère afin de primer un des reportages publiés sur un site de presse français reçus ainsi que de primer un des reportages publiés sur un site de presse haïtien reçus. Une remise du Prix a lieu au siège d'un organe de presse. Deux lauréats, un journaliste français et un journaliste haïtien reçoivent alors chacun une somme de 2500 euros. Les journalistes haïtien et français sont invités à Paris par le fonds de dotation Philippe Chaffanjon afin de venir recevoir son prix.

2. Faits caractéristiques de l'exercice et perspectives

- Le fonds de dotation Philippe Chaffanjon a perçu 480 euros de dons de particuliers et 0 euros de dons d'entreprises.

L'intégralité des ressources du fonds de dotation est affectée au Prix Philippe Chaffanjon.

- La neuvième remise du Prix Philippe Chaffanjon a eu lieu au siège de Radio France, 116 avenue du Président Kennedy à Paris le jeudi 2 juin à 19h en présence de l'académicien Dany Laferrière. Les restrictions sanitaires étant levées, il a été possible d'inviter le lauréat haïtien 2022 ainsi que la lauréate 2021 et le lauréat 2020 qui n'avaient pas pu précédemment venir récupérer leur trophée.
- L'exercice comptable 2022 s'est caractérisé par une perte de 11267 euros
- Le partenariat avec le Festival International de Journalisme a permis au Prix Philippe Chaffanjon d'organiser des tables rondes lors des trois jours du festival en juillet 2022 à Couthures-sur-Garonne attirant un notable intérêt.
- Le Conseil d'administration se réjouit de sa bonne tenue de comptes des années précédentes qui permet un l'appel à candidatures 2023 pour la 10^{ème} édition du Prix (entre le 15 octobre et le 15 décembre 2022).
- Philippe Antoine, directeur des rédactions de BFM Régions, intègre le jury du Prix, Guillemette Faure en a donné sa démission.

3. Règles et méthodes comptables

3.1. Cadre légal et réglementation de référence

Les comptes annuels sont établis conformément à la réglementation française en vigueur, aux dispositions du Code de commerce, du plan comptable général et du règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

3.2. Cadre réglementaire applicable au secteur

Il n'existe pas de spécificité relative au secteur d'activité du fonds de dotation.

3.3. Durée et période de l'exercice comptable

L'exercice comptable a une durée de douze mois courant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

3.4. Modes et méthodes d'évaluations appliquées aux divers postes du bilan et du compte de résultat

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices.

Et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

3.5. Informations complémentaires lorsqu'une prescription comptable ne suffit pas à donner une image fidèle.

Aucune information complémentaire n'est à donner. Les comptes annuels tels qu'ils sont présentés suffisent à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du fonds de dotation.

3.6. Mention de la dérogation à l'application d'une prescription comptable (si celle-ci s'avère impropre à donner une image fidèle).

Il n'y a pas eu de dérogation.

3.7. Description et justification des modifications intervenues d'un exercice à l'autre (présentation ou évaluation)

Aucune modification particulière.

3.8. Circonstances qui empêchent de comparer d'un exercice à l'autre, certains postes du bilan et du compte de résultat et, le cas échéant, moyen d'en assurer la comparaison.

Sans objet.

3.9. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Actif

3.9.1. Actif immobilisé

Sans objet.

3.9.1.1.1. Créances

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale, une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsqu'un risque de non-recouvrement existe à la clôture de l'exercice.

3.9.1.1.2. Charges constatées d'avance

Néant.

3.9.1.1.3. Produits à recevoir

Néant.

3.10. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Passif

3.10.1. Fonds associatifs

Les fonds associatifs se composent :

- Des excédents ou des déficits réalisés les années précédents cumulés et affectés au poste « Report à nouveau »
- Des autres ressources constitutives de la dotation en capital diminuées des quotes-parts virées en résultat
- Du résultat de l'exercice.

3.10.1.1. Dettes

Les dettes sont évaluées pour leur valeur nominale.

3.10.1.2. Charges à payer

Néant.

3.11. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du Compte de résultat

3.11.1.1. Dons des particuliers et des entreprises

Fonds de dotation Philippe CHAFFANJON

Le fonds a perçu 480 euros de dons venant de particuliers et 0 euros de dons d'entreprises.

3.11.1.1.1. Produits et charges exceptionnels

Néant.

3.11.1.1.2. Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires

Néant.

4. Informations complémentaires à certains postes du bilan

4.1. Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé

Néant.

4.2. Echéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice.

Les créances et les dettes sont toutes à moins d'un an à la clôture de l'exercice.

4.3. Comptes de régularisation actif

Néant.

4.4. Fonds associatifs

Les fonds propres à la clôture du 31 décembre 2022 s'élèvent à 37547 euros.

4.5. Provisions et fonds dédiés

Néant.

4.6. Comptes de régularisation passif

Néant.

5. Informations complémentaires relatives au compte de résultat

5.1. Détail et variation des produits (hors produits financiers)

Au cours de l'exercice, le fonds a perçu 480 euros de dons de particuliers et 0 euros de dons d'entreprises.

5.2. Détail du résultat financier

Le placement de la trésorerie du fonds a rapporté 558 euros.

6. Autres renseignements

6.1. Ventilation de l'effectif salarié du fonds de dotation par catégorie à la clôture

Néant.

6.2. Situation fiscale

Le fonds de dotation n'a pas de but lucratif, il n'est pas assujéti aux impôts commerciaux (Impôt sur les bénéfices, taxe sur la valeur ajoutée et contribution économique territoriale) pour ses activités, non commerciales.

6.3. Opérations entre affiliés

6.3.1 Redevances

Néant.

6.3.2 Convention de mise à disposition de moyen à titre gratuit

Néant

6.3.3 Créances et dettes

Néant.

7. Engagements financiers hors bilan

7.1. Engagement donné

Aucun

7.2. Engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite

Néant

Fonds de dotation Philippe CHAFFANJON

Siège social 4 rue Rochebrune 75011 PARIS

Déclaré à la Préfecture de Paris et publié au Journal Officiel le 15 juin 2013 sous le numéro 2013004

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

1. Préambule

Le Fonds de dotation Philippe Chaffanjon dont le siège social est sis au 4 rue Rochebrune 75011 Paris est déclaré à la Préfecture de Paris et publié au Journal Officiel le 15 juin 2013 sous le numéro 2013004.

Le Fonds de dotation Philippe Chaffanjon a pour objet de réaliser la mission d'intérêt général qui suit ou bien d'assister une personne morale à but non lucratif dans l'accomplissement de ladite mission d'intérêt général :

- Favoriser à travers le reportage journalistique la diffusion de la langue et de la culture française,
- Favoriser, en France et en Haïti, le reportage comme discipline journalistique garantissant un journalisme de qualité,
- Soutenir l'insertion professionnelle des jeunes journalistes, en France et en Haïti, notamment en favorisant la diffusion de leurs reportages.

À ces fins, le Prix Philippe Chaffanjon a été créé en 2013. La neuvième remise du Prix a eu lieu au siège de Radio France, 116 avenue du Président Kennedy à Paris le jeudi 2 juin 2022. Deux lauréats, un journaliste français et un journaliste haïtien se voient attribuer chacun une somme de 2500 euros. Les journalistes haïtien et français ont été invités à Paris par le fonds de dotation Philippe Chaffanjon afin de recevoir leur Prix.

La fin de l'exercice 2022 montre une perte de 11 267 euros.

2. Fonctionnement interne du Fonds de dotation

La gouvernance du Fonds de dotation Philippe Chaffanjon est assurée par un conseil d'administration.

A. Composition

Les membres du Conseil d'administration sont :

- Mademoiselle Camille CHAFFANJON,
 - Née le 6 décembre 1989
 - À Chatenay-Malabry (92)
 - Demeurant 4 rue Rochebrune 75011 Paris
 - De nationalité Française
 - Consultante
 - Présidente du fonds de dotation Philippe Chaffanjon

- Monsieur Pierre CHAFFANJON,
 - Né le 10 mars 1987
 - À Chatenay-Malabry (92)
 - Demeurant 25 rue d'Orgemont 77400 Lagny-sur-Marne
 - De nationalité Française
 - Technicien chargé de réalisation

- Madame Camille BOUVIER, née CHAFFANJON,
 - Née le 5 décembre 1966
 - À Antony (92)
 - Demeurant 1, avenue Félix Faure 75015 Paris
 - De nationalité Française
 - Déléguée du Président de la Fondation Simone et Cino Del Duca
 - Secrétaire du fonds de dotation Philippe Chaffanjon

- Monsieur Antoine RICARD,
 - Né le 6 mars 1974
 - À La Tronche (38),
 - Demeurant 80, rue des Archives, 75003 Paris,
 - De nationalité Française
 - Avocat
 - Membre du bureau du fonds de dotation Philippe Chaffanjon

- Madame Isabelle CHAFFANJON, née MADSEN,
 - Née le 24 décembre 1963
 - À Paris (15^{ème})
 - Demeurant 565 Route de Tersac 47180 Couthures-sur-Garonne
 - De nationalité Française
 - Sans profession
 - Trésorière du fonds de dotation Philippe Chaffanjon

- Madame Charlotte JEZEQUEL, née CHAFFANJON,
 - Née le 26 juin 1985
 - A Chatenay-Malabry (92)
 - Demeurant 6 rue Boissonade 75014 Paris
 - De nationalité Française
 - Journaliste

- Monsieur Matthieu CHAFFANJON,
 - Né le 6 novembre 1996
 - À Paris (14^{ème})
 - Demeurant 13 rue des Minimes 75003 Paris
 - De nationalité Française
 -

- Madame Laure ELOY, née CHAFFANJON,
 - Née le 9 juin 1960
 - À Neuilly sur Seine (92)
 - Demeurant 47 Grande rue Charles de Gaulle 92600 Asnières
 - De nationalité Française
 - Retraitée

- Madame Cécile MADSEN,
 - Née le 16 mars 1962
 - À Queens, New York
 - Demeurant 15585 Coleman Valley Road Occidental CA 95465 - USA
 - De nationalité Américaine
 - Retraitée

- Madame Astrid MADSEN CLAFFEY, née MADSEN
 - Née le 16 août 1979
 - À Langon (33)
 - Demeurant Melrose House -Main Street- Portarlinton - County Laois-Irlande
 - De nationalité française
 - Journaliste

- Monsieur Matthieu ARON,
 - Né le 15 février 1963
 - À Asnières (92)
 - Demeurant 6 rue Taclet 75020 Paris
 - De nationalité Française
 - Journaliste

- Madame Christine MADSEN MYARD, née MADSEN
 - Née le 14 février 1966
 - À Port-au-Prince, Haïti
 - Demeurant au 28 rue Marcel Royer 92230 Gennevilliers
 - De nationalité française
 - Ingénieure de formation

- Madame Hélène Ricard
 - Née le 10 novembre 1965
 - À La Tronche (38)
 - Demeurant 16 rue Vavin 75006 Paris
 - De nationalité française
 - Enseignante
 - Membre du bureau

B. Dates de la réunion du CA et ordres du jour :

Réunion du CA du 30 juin 2022

Ordre du jour :

- comptes-rendus annuels de l'activité et perspectives
- approbation des comptes annuels de l'exercice 2021

1) Rapports du Fonds de dotation avec les tiers

- Dans le cadre du fonctionnement du Prix Philippe Chaffanjon le site Internet du Prix Philippe Chaffanjon, créé par la société UPIAN est en ligne depuis septembre 2016 www.prixphilippechaffanjon.org
- Aucune action de prospection de donateurs n'est menée en 2022
- Liste des partenaires 2022 du Fonds de dotation Philippe Chaffanjon dans le cadre d'un soutien au Prix Philippe Chaffanjon :
 - RADIO FRANCE
 - La FNAC
 - L'association Haïti Futur
 - Le quotidien SudOuest
 - Le Festival International de Journalisme de Couthures-sur-Garonne
 - RTL

2) Action d'intérêt général financée par le Fonds de dotation et indication de son montant

Le Fonds de dotation Philippe Chaffanjon a pour action principale la mise en œuvre, le bon fonctionnement et la pérennité du Prix Philippe Chaffanjon.

Les dépenses affectées à cette mission sur l'exercice 2022 sont de 12305 euros.

3) Liste des personnes morales bénéficiaires des redistributions du Fonds de dotation

Sans objet

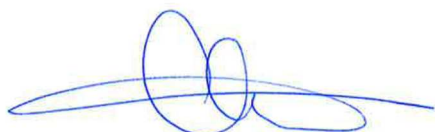
4) Compte d'emploi des ressources

Sans objet

1. Liste des libéralités reçues

Civilité	Nom du donateur	Prénom du donateur	Qualité	Date du don	Montant	Moyen de paiement	Affectation
Mme	Ricard	Hélène	Particulier	Année 2022	360 euros	Virements mensuel	Prix Philippe Chaffanjon
Mme	Ricard	Martine	Particulier	Année 2022	120 euros	Virements mensuel	Prix Philippe Chaffanjon

Rapport établi par Camille Chaffanjon,



Paris le 5 avril 2023